



Plan Vision pour l'avenir

Partenariats districts pilotes/districts non pilotes (à compter de 2010-2011)

Le plan Vision pour l'avenir de la Fondation Rotary offre aux Rotariens la possibilité d'utiliser une nouvelle structure de subvention pour monter leurs actions humanitaires internationales, financer des bourses d'études ou envoyer des équipes de formation professionnelle à l'étranger. Afin de tester ce nouveau modèle, les districts pilotes ont accepté durant la phase pilote de trois ans (2010-2013) de participer aux subventions mondiales et de district. Les districts pilotes ne monteront plus d'actions dans le cadre des programmes traditionnels (subvention de contrepartie, bourses d'études et Échanges de groupes d'étude) et les actions seront financées au travers des subventions de district et mondiales.

Des actions montées en partenariat entre clubs pilotes et non pilotes restent toutefois possible. Le tableau suivant indique comment les districts pourront continuer à collaborer pendant la phase pilote durant laquelle la Fondation assurera la transition des programmes actuels vers la nouvelle structure de subvention. Toutefois, si un partenariat doit être mis en place (comme c'est le cas des subventions mondiales), les clubs et districts pilotes devront uniquement travailler avec d'autres clubs et districts pilotes. Si un partenariat n'est pas requis (comme c'est le cas dans les subventions de district), les clubs et districts pilotes seront libres de travailler avec les districts non pilotes.

Les subventions mondiales ne pouvant se monter qu'entre deux districts pilotes, les districts non pilotes ne pourront allouer de Fonds spécifique de district (FSD) ou verser des contributions en liquide aux actions subventionnées. Conserver une possibilité de financement limitée est essentielle à l'évaluation du nouveau modèle. De plus, le nouveau système de candidature en ligne ne sera accessible qu'aux clubs et districts pilotes. Comme il est indiqué ci-dessous, les partenariats entre les districts pilotes et non pilotes doivent être financés selon les modalités des subventions de district ou des programmes traditionnels.

Les districts non pilotes qui souhaitent soutenir des actions financées par des subventions mondiales et mises en place par des districts pilotes doivent faire un don de FSD directement aux districts pilotes, que ces derniers pourront utiliser à leur discrétion pour financer leurs actions financées par des subventions mondiales. Les dons de FSD de district à district sont coordonnés par Steve Lyons, coordinateur *SHARE*. Veuillez le contacter (steve.lyons@rotary.org) pour plus d'informations.

Pour en savoir plus, consulter www.rotary.org/fr/fvdistrict ou envoyer vos questions par email à futurevision@rotary.org.

Équipes de formation professionnelle/ Échanges de groupes d'étude	
Les districts pilotes peuvent...	Les districts non pilotes peuvent...
Envoyer leurs équipes de formation professionnelle dans un autre district pilote en utilisant les subventions de district ou les subventions mondiales	Envoyer leur équipe EGE dans un district pilote en utilisant un financement EGE
Envoyer leur équipe de formation professionnelle dans un district non pilote en utilisant une subvention de district	Envoyer leur équipe EGE dans un autre district non pilote en utilisant un financement EGE
Accueillir une équipe de formation professionnelle provenant d'un autre district pilote financée par une subvention de district ou subvention mondiale	Accueillir une équipe de formation professionnelle provenant d'un district pilote financée par une subvention de district
Accueillir une équipe EGE provenant d'un district non pilote	Accueillir une équipe EGE provenant d'un autre district non pilote

Bourses d'études	
Les districts pilotes peuvent...	Les districts non pilotes peuvent...
Parrainer un boursier pour étudier dans un autre district pilote en utilisant une subvention de district ou une subvention mondiale	Parrainer un boursier pour étudier dans un district pilote en utilisant une bourse de la Fondation
Parrainer un boursier pour étudier dans un district non pilote en utilisant une subvention de district	Parrainer un boursier pour étudier dans un autre district non pilote en utilisant une bourse de la Fondation
Accueillir un boursier d'un autre district pilote financé par une subvention de district ou subvention mondiale	Accueillir un boursier d'un district pilote financé par une subvention de district
Accueillir un boursier d'un district non pilote financé par une bourse d'études classique	Accueillir un boursier d'un autre district non pilote financé par une bourse d'études classique

Actions humanitaires/ Subventions de contrepartie et de district simplifiées	
Les districts pilotes peuvent...	Les districts non pilotes peuvent...
Financer une action montée dans un autre district pilote en utilisant une subvention de district ou une subvention mondiale	Financer une action montée dans un district pilote en utilisant une subvention de district simplifiée
Financer une action montée dans un district non pilote en utilisant une subvention de district	Financer une action montée dans un autre district non pilote en utilisant une subvention de contrepartie ou une subvention de district simplifiée
Monter une action dans leur district financée par une subvention de district ou mondiale d'un autre district pilote	Monter une action dans leur district financée par une subvention de district d'un district pilote
Monter une action dans leur district financée par une subvention de district simplifiée d'un district non pilote	Monter une action dans leur district financée par une subvention de contrepartie ou de district simplifiée parrainée par un autre district non pilote

N.B. : Tous les districts, pilotes et non pilotes, pourront participer aux programmes des Centres du Rotary pour études internationales et PolioPlus.

Relations entre districts pilotes et non-pilotes – Réponses à vos questions

Q : Pourquoi les districts pilotes et non-pilotes ne peuvent-ils pas s'associer pour des subventions mondiales ou de contrepartie ?

R : Il y a plusieurs raisons à cela. Tout d'abord, les activités de subvention entre districts pilotes et non-pilotes sont séparées pour permettre un contrôle précis des données permettant d'évaluer la réussite de la phase pilote. De plus, il est important que les partenaires principaux des subventions mondiales utilisent la même procédure à laquelle ils ont été formés et certifiés. Enfin, la nouvelle page Vision pour l'avenir d'Accès *Membres* n'est accessible qu'aux clubs et districts pilotes afin de tester ce système avant de l'étendre en 2013-2014.

Q : Quelle sera la contrepartie de la Fondation Rotary pour les subventions mondiales ?

R : Pour les clubs/districts pilotes, la contrepartie de la Fondation est de 50 % pour les contributions en espèces et de 100 % pour les contributions de FSD.

Q : Les districts non-pilotes peuvent-ils allouer une partie de leur FSD aux subventions mondiales de la Fondation ?

R : Les districts non-pilotes ne peuvent pas allouer leur FSD directement aux subventions mondiales. Ils peuvent cependant faire un don de FSD à un district pilote qui peut l'utiliser à sa discrétion. Le don ne peut être affecté à une action particulière et la Fondation ne contrôle pas les accords susceptibles d'être passés concernant l'utilisation des fonds. Comme toute contribution de FSD, le don est éligible à une contrepartie de la Fondation s'il est consacré par le donataire à une action financée par une subvention mondiale.

Q : Comment les districts peuvent-ils faire un don de FSD ?

R : Le gouverneur et le responsable Fondation remplissent un simple formulaire de don de district à district et le soumettent à la Fondation. Les FSD des districts concernés sont débités ou crédités en conséquence. Contacter Steve Lyons (Steve.Lyons@rotary.org) pour obtenir ce formulaire.

Q : Les clubs/districts non-pilotes peuvent-ils faire des contributions en espèces aux subventions mondiales ?

R : Les contributions en espèces d'un club/district non-pilote ne seront pas acceptées ou éligibles à une contrepartie de la Fondation. Ces clubs/districts peuvent néanmoins envoyer ces fonds directement aux parrains de la subvention pour financer des biens et

des services en dehors du budget de la subvention. Il n'y a pas de contrepartie de la Fondation et il ne sera pas attribué de points PHF.

Q : Les clubs/districts pilotes peuvent-ils contribuer aux subventions de contrepartie ?

R : Les clubs/districts pilotes ne peuvent pas donner de contrepartie de FSD ou en espèces aux subventions de contrepartie. Ils peuvent cependant donner une partie de leur FSD à un district non-pilote qui peut l'utiliser à sa discrétion pour le financement d'une subvention de contrepartie en utilisant le même processus détaillé plus haut.

Q : Les districts peuvent-ils transférer du FSD à un district pilote pour soutenir des actions et des activités financées par des subventions de district ?

R : Les subventions de district sont uniquement financées par le FSD généré par les dons au Fonds de participation aux programmes trois ans auparavant, y compris les revenus du Fonds permanent *SHARE*. Les dons de FSD à un district pilote ne peuvent donc pas augmenter ses fonds disponibles pour une subvention de district.

Q : Comment les clubs/districts pilotes et non-pilotes peuvent-ils s'associer durant la phase pilote du plan Vision pour l'avenir ?

R : Outre les dons de FSD, les districts pilotes et non-pilotes peuvent collaborer autour d'actions financées par des subventions de district et des subventions de district simplifiées. Ils peuvent également utiliser la base de données *ProjectLINK* pour identifier les actions à la recherche d'un soutien.